

Formation		Durée	NOVEMBRE	DECEMBRE	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL
Droit	Le pouvoir de Police du Maire	1 jour	22- DISTANCIEL				29 - METZ	12- DISTANCIEL
	Le risque pénal de l'élu	1 jour		13 - DISTANCIEL		15 - METZ		5 - DISTANCIEL
	Les fondamentaux des autorisations d'urbanisme	2 jours	15-16 - METZ		23/24- DISTANCIEL			
	Gestion du cimetière et des concessions	1 jour				13 - DISTANCIEL		
	Les relations entre Commune et Associations	1 jour			25 - DISTANCIEL			
Budget/gestion	Comprendre le budget de sa commune	1 jour			24 - METZ	15 - DISTANCIEL		
	Mobiliser les subventions européennes	1 jour		6 - METZ		8- METZ	15 - DISTANCIEL	
	Marchés publics : mode d'emploi	1 jour		6 - DISTANCIEL	17 - METZ		14 - DISTANCIEL	
	Les fondamentaux des finances locales	2 jours	29/30 - DISTANCIEL		16/17 - DISTANCIEL			
Communication	Maîtriser sa parole en public	2 jours	15/16 - DISTANCIEL				14/15 - METZ	
	Rédiger un discours	1 jour	22 - METZ				21 - DISTANCIEL	4 - METZ
	Débat contradictoire	1 Jour	23 - METZ				22 - DISTANCIEL	5 - METZ
	Le magazine municipal	1 jour					22 - METZ	



Lieu

IBIS STYLE METZ
23 Avenue Foch - 57000 METZ
Tel : 03 87 66 81 11
Les déjeuners sont offerts par l'ENSAP.

Distanciel

Par l'application ClickMeeting de l'ENSAP.

Très facile d'utilisation, cet outil de visioconférence ne nécessite pas de télécharger une application. Vous vous connectez en ouvrant une page web dans votre navigateur internet.



Lieu

Regus gare du Nord
14, rue de Dunkerque - 75010 PARIS
Tel : 01 73 06 03 50
Les déjeuners sont offerts par l'ENSAP.

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap sous conditions, n'hésitez pas à nous consulter au 03 83 82 04 24.

Tarifs de la formation T.T.C* par jour

Le coût de cette prestation sera facturé par l'ENSAP sur la base de tarifs préférentiels établis par solidarité entre petites et grandes collectivités. Élu(e)s des communes de :

Moins de 5 000 habitants :	350 €
De 5 000 à 20 000 habitants :	400 €
De 20 000 à 50 000 habitants :	450 €
De 50 000 à 100 000 habitants :	550 €
Plus de 100 000 habitants, Département ou Région :	600 €
Tarif unique DIF élu	400 €
Tarif unique autre cas	450 €

Les tarifs comprennent les frais de formation, le café d'accueil

* Prix net, en exonération de TVA. TVA non applicable, article 261 al 4 4° du CGI
Tarifs indicatifs et non contractuels

Pour toute demande de financement DIF Elus, nous vous invitons à prendre contact avec nos services par mail à contact@ensapformation.com

Bulletin d'Inscription

Titre de la formation:

Date de la formation :/...../..... **Lieu :**

Le stagiaire :

Nom :(Mme / Mlle / M.).....

Prénom :.....

Fonction exercée :.....

Téléphone :.....

E- mail :@.....

Adresse :.....

.....

Code postal :..... Ville:

La collectivité :

Mairie de ..., Communauté de Commune de ..., Conseil Départemental de ...

.....

Adresse :.....

Code Postal : Ville :

Nom responsable formation :

Tel : Email :@.....

.....

Nombre d'habitants :

Signature de l' élu

Signature et cachet de la collectivité

Tarifs de la formation T.T.C* par jour

Le coût de cette prestation sera facturé par l'ENSAP sur la base de tarifs préférentiels établis par solidarité entre petites et grandes collectivités.

Élu(e)s des communes de :

Moins de 5 000 habitants : 350 €

De 5 000 à 20 000 habitants : 400 €

De 20 000 à 50 000 habitants : 450 €

De 50 000 à 100 000 habitants : 550 €

Plus de 100 000 habitants, Conseillers Généraux et Conseillers

Régionaux : 600 €

Tarif unique DIF élu 400 €

Tarif unique autre cas 450 €

Les tarifs comprennent les frais de formation, le café d'accueil

* Prix net, en exonération de TVA. TVA non applicable, article 261 al 4°4 du CGI

Tarifs indicatifs et non contractuels

Conditions générales de ventes

En cas d'annulation, si l'annulation a lieu au moins 8 jours francs avant le début de la formation, la collectivité ne s'acquittera d'aucun frais. Si l'annulation a lieu entre 8 jours francs et 5 jours francs avant la formation les frais seront à hauteur de 50% de la somme due. Si l'annulation a lieu moins de 5 jours francs avant le début de la formation ou en cas d'absence, la collectivité ou le stagiaire prenant en charge la formation devra s'acquitter de 100% de la somme due.

Un stagiaire est réputé inscrit s'il a renvoyé par courrier ou email un bulletin d'inscription signé de sa main et du responsable légal de la collectivité.

Les frais de déplacement sont à la charge du stagiaire ou de la structure prenant en charge la formation.

L'ENSAP se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation. Dans ce cas le stagiaire sera averti au moins 8 jours avant la date prévue. L'ENSAP se réserve le droit de ne pas indiquer au stagiaire les raisons de cette annulation.